FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 1/6
	Révision n°: 0
	Date: 18/08/2021
BIOFOR* BLUE	Remplace la fiche:
2.0. 0.1 2202	10388

## **Fournisseur**

**IPC** 

10, quai Malbert CS 71821 – 29218 BREST CEDEX 2 France Tél. 02.98.43.45.44 ipc@groupe-ipc.com

# SECTION 1 : Identification du mélange et de la Société

# 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : BIOFOR\* BLUE

# 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Biotraitement des WC chimiques

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la FDS

Voir fournisseur.

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Contacter le 01.45.42.59.59 (INRS) pour la France.

Contacter le +32.70.245.245 (Centre Antipoison) pour la Belgique.

Contacter le +34.91.562.04.20 (Centre Antipoison) pour l'Espagne.

#### 1.5. Autre information

Réservé à un usage professionnel.

# **SECTION 2 : Identification des dangers**

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

### Conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations

Non classé.

# 2.2. Eléments d'étiquetage

# Conformément au règlement (CE) n°1272/2008 et ses adaptations

## **Phrases EUH**

EUH208 : Contient p-mentha-1,4(8)-diene, citronnelol, Coumarin. Peut produire une réaction allergique.

## 2.3. Autres dangers

Aucune donnée n'est disponible.

# **SECTION 3: Composition/Informations sur les composants**

#### 3.1. Substances

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

#### 3.2. Mélanges

# Composition

Identification	Nom	Classification	%			
CAS: 68891-38-3	ALCOHOLS, C12-14, ETHOXYLATED, SULFATES,	Skin Irrit. 2, H315	1-5			
EC: 500-234-8	SODIUM SALTS	Eye Dam. 1, H318				
REACH: 01-2119488636-16		Aquatic Chronic 3, H412				
CAS: 586-62-9	TERPINOLENE	Skin Irrit. 2, H315	< 0.5			
EC: 209-578-0		Skin Sens. 1A, H317				
		Eye Irrit. 2, H319				
		Asp. Tox. 1, H304				
		Aquatic Chronic 2, H411				
CAS: 106-22-9	CITRONELLOL	Skin Irrit. 2, H315	< 0.5			
EC: 203-375-0		Eye Irrit. 2, H319				
REACH: 01-2119453995-23		Skin Sens. 1A, H317				
CAS: 91-64-5	2H-1-BENZOPYRAN-2-ONE	Acute Tox. 4, H302	< 0.5			
EC: 202-086-7		Stot RE 2, H373				
		Skin Sens. 1A, H317				
Pour le te	Pour le texte complet des phrases H/EUH mentionnées dans ce chapitre, voir le § 16					

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 2/6
	Révision n°: 0
	Date: 18/08/2021
BIOFOR BLUE	Remplace la fiche:
	10388

# **SECTION 4 : Premiers secours**

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin. Lui montrer cette Fiche de Données de Sécurité. Si la personne est inconsciente, la placer en position latérale de sécurité.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente ou souffrant de convulsions.

Tourner sur le côté une personne couchée sur le dos, qui est en train de vomir.

#### 4.1. Description des premiers secours

#### En cas d'inhalation

En cas d'inhalation massive et de symptômes d'étourdissements/vertiges, amener la victime à l'air libre.

Aucun effet indésirable prévisible par cette voie d'exposition, qui ne peut être qu'accidentelle dans les conditions normales d'utilisation.

#### En cas de contact oculaire

Rincer l'œil abondamment avec de l'eau tiède (20 à 25°C), douce et propre (ou au sérum physiologique), pendant au moins 15 minutes, en maintenant les paupières écartées.

Eviter les éclaboussures vers l'œil non atteint (ex : à l'aide d'une compresse).

Écoulement de l'eau toujours du nez vers l'oreille.

Bouger l'œil dans toutes les directions lors du rinçage.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Si l'irritation oculaire persiste, ou en cas de nouveaux symptômes (douleur, gêne visuelle), consulter un ophtalmologiste.

#### En cas de contact avec la peau

En cas d'irritation cutanée ou de manifestation allergique, consulter un médecin.

#### En cas d'ingestion

Rincer la bouche. Ne pas faire vomir, ni faire boire la victime (sauf avis contraire du médecin).

Consulter immédiatement un médecin et lui montrer la FDS du produit.

Amener la victime à l'air libre et la maintenir au chaud et au repos, dans une position où elle peut confortablement respirer.

# 4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquetage (voir § 2.2) et/ou en § 11.

# 4.3. Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Demander conseil à un centre antipoison ou à un toxicologue.

Consulter son médecin traitant et lui montrer cette FDS.

# **SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie**

# 5.1. Moyens d'extinction

## Moyens d'extinction appropriés

Tous les agents d'extinction sont autorisés : mousse, sable, dioxyde de carbone, eau, poudre.

#### Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau (risque de propagation de l'incendie).

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Eventuellement et à cause de matières organiques, un incendie pourrait produire une épaisse fumée noire.

L'exposition aux produits de décomposition pourrait comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées. Les produits de combustion peuvent contenir du monoxyde de carbone.

## 5.3. Conseils aux pompiers

Vêtement complet de protection.

Ne pas respirer les fumées. Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant (appareil de protection respiratoire autonome isolant).

Prévenir l'échauffement des conteneurs exposés au feu par pulvérisation d'eau (rideau d'eau).

Eviter de pulvériser l'eau directement sur le bac de stockage afin d'éviter tout débordement du produit.

Ne pas laisser les eaux d'extinction pénétrer dans les égouts et les cours d'eau. A traiter comme un déchet dangereux.

Considérer les résidus des moyens d'extinction comme des produits dangereux. Les éliminer conformément aux indications en § 13.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 3/6
	Révision n°: 0
	Date: 18/08/2021
BIOFOR BLUE	Remplace la fiche:
Dio. Giv. Dags	10388

# SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

# 6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédure d'urgence

## Pour les non-secouristes

Eviter tout contact avec les yeux.

Alerter / évacuer les personnes dans le périmètre immédiat.

Couper la source du déversement. Isoler la zone contaminée.

Revêtir les équipements de protection individuelle (voir § 8).

Se référer au § 6.3 pour les méthodes de confinement et de nettoyage.

En cas de signe de gravité, alerter les secours.

#### Pour les secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de protection individuelles (voir § 8).

## 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher tout écoulement dans les cours d'eau, égouts, sous-sols ou espaces clos.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Stopper la fuite si cela peut se faire sans risque.

Ne pas marcher dans le produit déversé, ni le toucher.

Empêcher tout écoulement dans les cours d'eau, égouts, sous-sols ou espaces clos.

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure, terre, ...) dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Utiliser des outils propres pour recueillir le produit absorbé.

## 6.4. Référence à d'autres sections

Se reporter au § 8 pour les EPI.

Se reporter au § 4 pour les mesures de premiers secours.

Se reporter au § 5 pour les mesures de lutte contre l'incendie.

Se reporter au § 13 pour la gestion des absorbants contaminés.

# **SECTION 7: Manipulation et stockage**

# 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipuler dans des zones bien ventilées.

Ne jamais ouvrir les emballages par pression.

Porter les équipements de protection individuelle indiqués en § 8.

Ne pas avaler.

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

## Prévention des incendies

Respecter les compatibilités de stockage (voir § 7.2).

## Protection de l'environnement

Eviter la contamination des égouts.

Ne pas rejeter dans les eaux usées ni les cours d'eau.

## Consignes d'hygiène de travail

Se laver les mains après chaque utilisation, et avant de manger, boire ou fumer.

Il est interdit de fumer, manger, et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.

Ne pas porter de vêtements de travail souillés dans des endroits tels que les bureaux, salles de séminaire, espaces de détente, restaurants d'entreprise ou cafétéria.

Changer fréquemment de vêtements de travail et les laver avant réutilisation, particulièrement s'ils ont été souillés par des produits chimiques dangereux.

Ranger les vêtements de travail séparés des vêtements de ville.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 4/6
	Révision n°: 0
	Date: 18/08/2021
BIOFOR BLUE	Remplace la fiche:
2.0.01.2202	10388

# **SECTION 7: Manipulation et stockage (suite)**

# 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Stockage

Conserver hermétiquement fermé dans un endroit frais, sec et bien ventilé, à l'abri de la lumière.

Conserver dans le récipient d'origine.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Conserver hors de la portée des enfants.

Respecter la date limite d'utilisation indiquée sur l'emballage.

Stocker éloigné de toute source de chaleur et de matières incompatibles (voir § 10).

Accès contrôlé et limité (à garder sous clé). Eviter la présence de canalisation dans le local. Contrôler l'humidité.

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

Stocker à l'abri du gel.

#### Matériaux recommandés

Conserver dans le récipient d'origine.

#### Matériaux déconseillés

Aucun.

#### 7.3. Utilisation finale particulière

Consulter la fiche technique et l'étiquette pour plus de détails sur la mise en œuvre du produit.

Ne pas mélanger de nettoyants différents.

# SECTION 8 : Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

## 8.1. Paramètres de contrôle

Aucune donnée n'est disponible.

### 8.2. Contrôle de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés

Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus. Vérifier l'état avant utilisation.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable.

Maintenir les locaux et les postes de travail en parfait état de propreté, les nettoyer fréquemment.

#### Mesures de protection individuelle

Les équipements de protection individuelle (EPI) sont à porter en compléments des équipements de protection collective mis en place ( § 7).

Pour les équipements de protection individuelle spécifiques à l'incendie, consulter le § 5.

#### **Protection oculaire**

Eviter le contact avec les yeux.

Le port de lunettes de vue ne constitue pas une protection.

## Protection des mains

Aucune.

# Protection de la peau et du corps

Aucune.

# Protection des voies respiratoires

Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés (à cartouches adaptées).

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 4/6
	Révision n°: 0
	Date: 18/08/2021
BIOFOR BLUE	Remplace la fiche:
	10388

# **SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques**

# 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique : Liquide opaque

Couleur : Bleu

Odeur : Caractéristique

Seuil olfactif : Aucune donnée n'est disponible

pH : 5-6

Point de fusion/Point de congélation : Aucune donnée n'est disponible Point/intervalle d'ébullition : Aucune donnée n'est disponible Point d'éclair [°C] : Aucune donnée n'est disponible Taux d'évaporation : Aucune donnée n'est disponible Inflammabilité : Aucune donnée n'est disponible Limites d'inflammabilité : Aucune donnée n'est disponible Pression de vapeur (50°C) : Aucune donnée n'est disponible Densité de vapeur : Aucune donnée n'est disponible

Densité relative : 0.995-1.015

Hydrosolubilité : Aucune donnée n'est disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau : Aucune donnée n'est disponible
Température d'auto-inflammabilité : Aucune donnée n'est disponible
Température de décomposition : Aucune donnée n'est disponible

Viscosité : 80-120 Cp (25°C)

Propriétés explosives : Aucune donnée n'est disponible Propriétés comburantes : Aucune donnée n'est disponible

9.2. Autres informations

COV : 0.84 %

# SECTION 10 : Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Pas de réaction dangereuse attendue, sous respect d'un usage conforme du produit et des conditions de stockage exposées en § 7.

#### 10.2. Stabilité chimique

Stable aux températures typiques d'utilisation et de stockage (voir § 7).

A des températures extrêmes (<5°C ou >35°C) ou sous exposition importante aux UV, les propriétés du produit peuvent être altérées.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune.

#### 10.4. Conditions à éviter

Ne pas mélanger avec d'autres produits.

#### 10.5. Matières incompatibles

Aucune.

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

Il ne devrait pas se former de produits de décomposition dangereux dans des conditions de stockage normales.

Produits de décomposition thermique / produits de combustion : voir § 5.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 5/6
	Révision n°: 0
	Date: 18/08/2021
BIOFOR BLUE	Remplace la fiche:
2.0.01.2202	10388

# **SECTION 11: Informations toxicologiques**

# 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

## 11.1.1. Substances

Non concerné.

#### 11.1.2. Mélange

Le produit n'a pas été testé. Les données toxicologiques sont déduites des propriétés des différents constituants.

#### Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification de toxicité aigüe ne sont pas remplis.

Toxicité des matières premières :

Nom	CAS	EC	DL50 orale (mg/kg)	DL 50 cutanée (mg/kg)	CL50 inhalation	Espèces	Temps (h)
ALCOHOLS, C12-14, ETHOXYLATED, SULFATES, SODIUM SALTS	68891-38-3	500-234-8	4100	-	-	Rat	NC
ALCOHOLS, C12-14, ETHOXYLATED, SULFATES, SODIUM SALTS	68891-38-3	500-234-8	-	2001	-	Rat	NC

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé vis-à-vis de la corrosion cutanée/irritation cutanée au sens du règlement CLP 1272/2008.

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé vis-à-vis des lésions oculaires graves/irritation oculaire au sens du règlement CLP 1272/2008.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Non classé vis-à-vis de la sensibilisation respiratoire ou cutanée au sens du règlement CLP 1272/2008.

## Cancérogénicité

Non classé vis-à-vis de la cancérogénicité au sens du règlement CLP 1272/2008.

# Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé vis-à-vis de la mutagénicité sur les cellules germinales au sens du règlement CLP 1272/2008.

# Toxicité pour la reproduction

Non classé vis-à-vis de la toxicité pour la reproduction au sens du règlement CLP 1272/2008.

# Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Non classé vis-à-vis de la toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique au sens du règlement CLP 1272/2008.

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

Non classé vis-à-vis de la toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée au sens du règlement CLP 1272/2008.

#### Danger par aspiration

Non classé vis-à-vis du danger par aspiration au sens du règlement CLP 1272/2008.

#### **Effets interactifs**

Aucun effet interactif important ou danger critique connu pour ce mélange.

#### Autres informations sur la toxicité

Aucun.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 5/6
	Révision n°: 0
	Date: 18/08/2021
BIOFOR BLUE	Remplace la fiche:
2.0.0.0.2202	10388

# **SECTION 12: Informations écologiques**

Eviter le rejet dans l'environnement.

## 12.1. Toxicité

Non classé vis-à-vis du danger pour le milieu aquatique au sens du règlement CLP 1272/2008.

#### 12.1.1. Substances

Ecotoxicité des matières premières contenues dans la formulation :

Nom	CAS	CE	CL(E)	Espèces	Temps
			50		(h)
ALCOHOLS, C12-14, ETHOXYLATED, SULFATES, SODIUM SALTS	68891-38-3	500-234-8	7.1	Poissons	96
ALCOHOLS, C12-14, ETHOXYLATED, SULFATES, SODIUM SALTS	68891-38-3	500-234-8	7.4	Daphnies	48
ALCOHOLS, C12-14, ETHOXYLATED, SULFATES, SODIUM SALTS	68891-38-3	500-234-8	27.7	Algues vertes	72

#### 12.1.2. Mélange

Aucune donnée de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Données de dégradabilité des matières premières contenues dans la formulation :

Nom	CAS	CE	Conclusion dégradabilité
ALCOHOLS, C12-14, ETHOXYLATED,	68891-38-3	500-234-8	Aucune donnée sur la dégradabilité n'est disponible, la
SULFATES, SODIUM SALTS			substance est considérée comme ne se dégradant pas facilement

# 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible sur les substances.

Aucune donnée n'est disponible sur le mélange.

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

# 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances de ce mélange n'ont pas été évaluées pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité (PBT).

Aucune donnée spécifique n'est disponible pour l'évaluation du mélange.

## 12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

# **SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**

Respecter votre convention de déversement et la règlementation ICPE (Installations classées pour la protection de l'environnement).

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Déchets

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée. Ne pas déverser le produit dans les égouts ni dans les cours d'eau.

#### Emballages souillés

Vider complètement le récipient. Conserver la(les) étiquettes sur le récipient. Remettre à un éliminateur agréé.

Ne pas réutiliser les emballages souillés.

#### Codes déchets

20 01 30 détergent ne contenant pas de substances dangereuses

15 01 02 emballages en matières plastiques

Les réglementations suivantes ont été prises en compte : Directive 2008/98/CE relatives aux déchets ; Décision 2014/955/UE listant les déchets visés à l'article 7 de la directive 2008/98/CE ; Règlement (UE) N°1357/2014 remplaçant l'annexe III de la directive 2008/98/CE (Propriétés qui rendent les déchets dangereux)

# **SECTION 14: Informations relatives aux transports**

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport.

#### **IPC**

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 6/6
	Révision n°: 0
	Date: 18/08/2021
BIOFOR BLUE	Remplace la fiche:
2.0.0.0.2202	10388

# **SECTION 15: Informations réglementaires**

# 15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la section 2

Les réglementations suivantes ont été prises en compte:

- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2018/1480 (ATP 13).
- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2019/521 (ATP 12).

#### 15.1.2 Informations relatives à l'emballage

Aucune donnée n'est disponible.

#### 15.1.3 Dispositions particulières

Aucune donnée n'est disponible.

## 15.1.4. Composition détergents (Règlement CE n° 648/2004 et 907/2006)

Moins de 5 % : agents de surface anioniques, agents de surface amphotères ; Parfum ; Benzyl alcohol, Eugenol, limonene, citronnelol, Benzyl benzoate, Coumarin.

## 15.1.5. Biocide (Règlement (UE) 528/2012)

Aucune donnée n'est disponible.

#### 15.1.6. Tableau des maladies professionnelles selon le Code du Travail français

N° TMP Libellé

Aucune donnée n'est disponible.

## 15.1.7. Salariés relevant d'une surveillance médicale renforcée selon le Code du Travail français

Aucune donnée n'est disponible.

# 15.1.8. Nomenclature des installations classées (France)

N° ICPE Désignation de la rubrique

Régime Rayon

Aucune donnée n'est disponible.

**Régime** : A : Autorisation ; E : Enregistrement, D : Déclaration ; S : Servitude d'utilité publique ; C : soumis au Contrôle périodique prévu par l'article L512-11 du code de l'environnement.

Rayon: Rayon d'affichage en Kilomètres.

#### 15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

# **SECTION 16: Autres informations**

\* BIOFOR BLUE est un complexe de micro-organismes et biosurfactants spécialisés dans la dégradation et l'élimination des matières organiques et de la cellulose.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.

# <u>Libellés des phrases H, EUH figurant au paragraphe 3</u>:

H315: Provoque une irritation cutanée

H318 : Provoque de graves lésions des yeux

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfaste à long terme

Liste des § modifiés lors de la dernière révision :

Fin du document